

**Discours de l'Ambassadeur Angelina Eichhorst
Chef de la Délégation de l'Union européenne au Liban**

L'Association Pour la Promotion Féminine (APPF)
Dîner de gala

Hôtel Intercontinental Phoenicia
Samedi 9 mars 2013

CHECK AGAINST DELIVERY

Madame Arlette Jreissati, Présidente de l'Association pour la Promotion Féminine,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Partout dans le monde, les femmes doivent surmonter de nombreux obstacles pour la reconnaissance de leurs droits essentiels.

Hier, nous avons fêté la Journée internationale de la femme; une journée mondiale pour faire un bilan sur la situation des femmes dans la société et pour revendiquer l'égalité. C'est un jour dédié aux droits des femmes et à leur dignité, pour ne pas oublier celles, encore trop nombreuses, qui subissent la violence au quotidien. Celles que la Justice ne protège pas.

L'égalité entre les hommes et les femmes est un des principes fondateurs de l'Union européenne. Elle est sans cesse réaffirmée à travers des protocoles, des traités et des chartes sur les droits de l'homme. Pourtant, même en Europe, cette égalité n'est pas la même pour toutes : la présence des femmes au Parlement, par exemple : la Suède, où le taux est l'un des plus élevés, compte 45% de femmes parlementaires. Au Royaume-Uni,

elles ne sont que 22%. Aux Pays-Bas, il y a 38,7% de femmes au Parlement.

Pour remédier à ces écarts, l'Union européenne a développé une législation en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, tant dans le champ professionnel (l'égalité de rémunération, l'accès à la formation et à l'emploi, la protection sociale de la maternité, etc.) que dans le domaine politique.

Cependant, Européens et Européennes ont encore beaucoup à revendiquer en matière de genre.

Dans plusieurs pays du monde arabe, les femmes, aux côtés des hommes, ont animé l'esprit des soulèvements. Elles ont contribué aux efforts pour instaurer de vraies démocraties dans leurs pays, fondées sur la liberté, l'égalité, la justice et le respect des droits humains. Les changements intervenus ont fait naître quelques possibilités pour une évolution positive des droits des femmes, mais aussi certaines craintes de possible régression dans ce domaine.

Si nous prenons la représentation des femmes en politique dans le monde et plus particulièrement dans le monde arabe¹, nous constatons des progrès, mais bien lents, avec une moyenne de 10,7% en 2011. Mais dans certains pays, il y a eu recul de la représentation féminine au Parlement : lors des récentes élections en Égypte, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 12,7% à un peu moins de 2%.

Les quotas restent la solution la plus efficace pour accroître la présence des femmes. Sur les 59 pays qui ont tenu des élections en 2011, 17

¹ Le rapport de l'Union interparlementaire (UIP) sur «les femmes au Parlement en 2011»

appliquaient des quotas légaux. Les femmes y ont conquis 27,4% des sièges parlementaires, contre 15,7% dans les pays dépourvus de toute forme de quota. Donc, un quota temporaire spécifique et significatif permettrait aux femmes d'accéder à une représentation politique plus juste. Les femmes participeraient enfin à la prise de décision au plus haut niveau.

Mesdames, Messieurs,

Comment obtenir de véritables progrès? Le Liban a de nombreux atouts pour faire avancer l'égalité des droits. Le point fort est que la Constitution libanaise n'établit aucune distinction entre hommes et femmes. La Constitution garantit l'égalité de tous les droits, y compris des droits politiques. Aussi le Liban a signé en 1996 la CEDAW, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cela oblige l'État à prendre des mesures fermes pour accroître la représentation des femmes dans les organes dont les membres sont élus ou nommés, dans tous les domaines de la vie publique. Nous encourageons le Liban à lever sa réserve sur certains articles de la Convention CEDAW en rapport aux articles concernant la famille, afin que les femmes puissent jouir des mêmes droits que les hommes, par exemple lorsqu'il s'agit de transmettre leur nationalité à leurs enfants.

Le Liban bénéficie aussi d'une société civile très active dans ce domaine, et que nous appuyons. En tant que représentante de l'Union européenne, je ne manque pas les occasions d'encourager à améliorer les droits des femmes dans mes échanges politiques bilatéraux. De plus, la dimension de genre est prise en compte dans tous nos programmes de coopération, quel que soit le secteur d'intervention. Concrètement, l'Union européenne soutient actuellement des initiatives d'organisations de la société civile

libanaise pour un montant d'environ trois millions d'euros, qui visent à promouvoir le rôle social et économique des femmes.

En conclusion, je me permets de rappeler que la participation égale des hommes et des femmes dans toutes les sphères de la société est une condition essentielle pour la démocratie et la justice sociale. L'évolution du statut des femmes constitue un des facteurs les plus puissants de transformation de nos sociétés. Cependant, pour être « reconnues » tout simplement, en tant que femmes et en tant qu'individus à part entière, il faudra se battre encore. Ce combat n'est pas celui des femmes seulement. C'est aussi celui des hommes. C'est ensemble que nous améliorerons la condition des Libanaises, celle des Libanais et de ce Liban qui nous est si cher.

Je vous remercie.